

Monsieur David BANANT  
Communauté de Communes  
Usses et Rhône  
Pôle Urbanisme - Aménagement  
35 place de l'Eglise  
74270 FRANGY

Le Président,

**REÇU LE**  
**- 5 JUIN 2023**  
Cté de C<sup>nes</sup> Usses et Rhône

Dossier suivi par :  
François BORDELIER  
Tel : 04 50 33 72 30  
Mail : fbordelier@haute-savoie.cci.fr

Objet : Modification simplifiée n°2 PLUi de la Semine  
V/Réf : UAT-D-2023-031

Annecy, le 26 mai 2023

Monsieur le Vice-Président,

La CCI Haute-Savoie a bien reçu le dossier du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Semine, ce dont nous vous remercions.

Après analyse, la CCI Haute-Savoie un avis favorable à cette modification simplifiée n°2, en formulant néanmoins une observation au sujet des zones UX et 1AUX.

Compte-tenu de la problématique foncière en Haute-Savoie, nous préconisons de dédier prioritairement le foncier économique aux activités de production ; ce principe peut naturellement faire l'objet d'aménagements au regard de la spécificité des territoires et/ou des attentes des entreprises. C'est la raison pour laquelle l'accueil d'activités de commerce de gros en zone UXs / 1AUXs est compréhensible, tout comme la possibilité d'installation de certains équipements en zone UX et 1AUX, en réponse notamment aux besoins des salariés. Toutefois sur ce sujet, le spectre des sous-destinations autorisées (salles de spectacle, équipements sportifs, établissements d'enseignement, etc.) nous paraît trop vaste.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Philippe CARRIER

